

Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS :

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE:

Article 1er

Monsieur François COULOUVRAT, directeur de recherche 2ème classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'ingénierie et des Systèmes du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique et des ondes non linéaires ainsi que celui des ondes de choc et du bang sonique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François COULOUVRAT demeure affecté à l'UMR7190 – Institut jean le rond d'Alembert – Paris.

Article 2

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, Monsieur François COULOUVRAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Alain Fuchs

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

1 4 PEV. 2017